

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 12 mai 2022

DÉCISIONS

1°/ APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points. (Foncier bâti économique/Taxe d'aménagement /IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques).

L'année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1^{er} janvier 2021, sans prolongation puisque dans l'attente d'un accord unanime.

Cet accord unanime étant désormais obtenu, par délibération n°24CC29.03.22, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de prolonger le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022, tel que présenté dans le document joint,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité tel que défini en annexe pour les années 2021 & 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité tel que défini en annexe pour les années 2021 & 2022.

2°/ SECURISATION ECLAIRAGE PUBLIC DU PRADIGO – MORBIHAN ENERGIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Morbihan Energies va faire des travaux de renforcement de réseau électrique entre les carrefours du Pradigo et de la route de Melrand. Il est proposé à la commune de profiter de ces travaux pour remplacer les 2 poteaux électriques en béton, par des mats d'éclairage publics identiques à ceux existant dans le quartier.

Pour une dépense estimative de remplacement des 2 mats de 1300€ HT, resterait à la charge de la commune 910€ HT de travaux et 260€ de TVA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de s'associer à la démarche de Morbihan Energies et valider le devis estimatif présenté.

3°/ NOUVELLES ESTIMATIONS SALLE POLYVALENTE ET LOGEMENTS MAIRIE

3-1°/ SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr MAISEAU, architecte a transmis la nouvelle estimation des travaux de rénovation de la salle polyvalente qui s'élève à : 291216.00€ HT.

- Maîtrise d'œuvre : 24958.00€ HT
- Travaux : 258500.00€ HT
- Dépenses imprévues : 7755.00€ HT

- Ces travaux avaient été estimés en février à 108737.10€ HT, base des demandes de subventions réalisées, qui se compose comme suit /
 - Maîtrise d'œuvre : 10570.00€ HT
 - Travaux : 95000.00€ HT
 - Dépenses imprévues : 3167.10€ HT

Les évolutions concernent :

- Le remplacement de la VMC par une VMC double-flux,
- La réfection des tableaux électriques,
- Le désamiantage d'une partie de la toiture
- La part de la conjoncture économique inflationniste

Monsieur le maire propose d'effectuer les demandes de subventions complémentaires et de programmer l'opération de rénovation de la salle polyvalente étalée sur 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de continuer la réalisation de l'opération de rénovation de la salle polyvalente sous réserves des résultats des subventions complémentaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention à l'état – Dotation de soutien à l'investissement local-DSIL 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention à la Région – Programme « bien vivre en Bretagne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'annulation de la subvention au Conseil départemental –Programme de solidarité territoriale - PST 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention au Conseil départemental – Programme de solidarité territoriale - PST 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3-2°/ LOGEMENTS MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr MAISEAU, architecte a transmis la nouvelle estimation des travaux de rénovation de la salle polyvalente qui s'élève à : 160815.60€ HT.

- Maîtrise d'œuvre : 12392.60.00€ HT
- Travaux : 144100.00€ HT
- Dépenses imprévues : 4323.00€ HT

- Ces travaux avaient été estimés en février à 102909.36€ HT, base des demandes de subventions réalisées, qui se compose comme suit /
 - Maîtrise d'œuvre : 7991.00€ HT
 - Travaux : 92000.00€ HT
 - Dépenses imprévues : 2997.36€ HT

Cette évolution découle, outre la prise en compte de la conjoncture, du réaménagement de la petite salle de réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de poursuivre la création d'un logement au dessus de la mairie et le réaménagement des 2 logements existants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BP PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 et telle que figurant ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 673-067 : TITRES ANNULES + 6732.82 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 701-070 : VENTES DE PRODUITS FINIS + 6732.82 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2023

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2023. Ce tirage au sort s'effectue à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Pour la commune de GUERN, le nombre de personnes à tirer au sort est de 3. Sur ces 3 personnes, une seule est susceptible d'être retenue comme juré.

Le conseil municipal, après tirage au sort, a désigné les personnes suivantes : N° 427, 544 et 814.

6°/ FEU D'ARTIFICE : CHOIX MUSIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que nous n'avons pas reçu le devis à ce jour, cette décision sera reportée au prochain conseil municipal.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

7-1°/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION au CHAMPIONNAT DE France CSO EQUESTRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de l'association « Ecuries les 3 Allures » de Kernascléden, qui va participer au championnat de France équestre CSO 2022. Une jeune guernate fait partie de l'équipe sélectionnée pour ce prestigieux concours hippique.

Monsieur le maire demande l'avais des conseillers municipaux.

Seul un état des dépenses a été fourni, sans plan de financement en contre partie,

Sans cadre défini de décision, l'assemblée ne souhaite pas créer de précédent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas octroyer de subvention, mais encourage et soutien la jeune participante au championnat de France équestre.

7-2°/ RECENSEMENT POPULATION JANVIER 2023 – CHOIX DU COORDINATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Pour ce faire, il convient de nommer un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de nommer : Mme Maryvonne LE FOLGOC-NICOLAS, coordinateur titulaire Un coordonnateur adjoint sera désigné ultérieurement pour seconder la titulaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ ELECTIONS – DATE REUNION DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire rappelle qu'avant toute élection, la commission des élections doit se réunir entre le 21^{ème} et le 25^{ème} jour avant le début du scrutin.

Le prochain scrutin : les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Monsieur le maire informe que la commission s'est réunie ce jour, jeudi 19 mai à 17 h.

Monsieur le maire informe les conseillers que le scrutin sera ouvert de 8H à 18H.

2°/ INFORMATIONS CHOIX DES GUIDES POUR L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exposition dans le cadre de l'Art dans les Chapelles - 31^{ème} édition à la chapelle de Locmeltro, se déroulera du 8 juillet au 18 septembre 2022. L'artiste exposant est Julia Cottin.

Les guides choisis par la commission sont :

- Mikaëla MEIGNAN du 8 juillet au 8 août 2022

- Yanis MARTIN du 9 Août au 31 Août 2022 et les 3 premiers week-ends de septembre 2022

5°/ ABSENCES ESTIVALES

Monsieur le maire propose de compléter le tableau des absences estivales.

6°/ EPICERIE ASSOCIATIVE :

Monsieur CHAMPOT Nicolas, président de la commission de revitalisation, informe l'assemblée de :

Suite à la réunion publique du jeudi 28 avril nous arrivons à une cinquantaine de familles qui se sont manifestées pour participer au projet.

L'association est créée depuis cette semaine. Il a été décidé de la nommer « L'épi de Guern ».

Le conseil d'administration est composé de 10 personnes.

Co-présidents : Nicolas Champot, Gérard Manceau

Trésorier et vice-trésorière : Francis Leroux, Catherine Lherbeil

Secrétaire et vice-secrétaire : Sophie Chapelain, Viviane Le Dallour

Membres du CA : Morgane Nedellec, Laetitia Le Neal, Antoine Jacqmin, Maité Lanvadier-Manceau

L'association a été créée avec un Conseil d'administration et un Bureau mais il a été décidé de la faire évoluer vers une direction collégiale.

Il a été décidé de créer 7 groupes d'action :

- Ethique : veille à l'absence de prise de pouvoir et gère les conflits
- Produits : gère les produits, les commandes et les stocks
- Adhérents : gère les inscriptions et aide les adhérents rencontrant des difficultés (informatiques notamment)
- Planning : gère le planning des tâches des adhérents
- Communication : assure la communication interne et externe
- Gestion du local : organise la mise en place et les évolutions du local
- Solidarités : aide les personnes en difficulté

Le référencement des producteurs et des produits a commencé.

L'Assemblée Générale se tiendra le 7 juin à 20h.

7°/ BAUD COMMUNAUTE – TARIFICATION INCITATIVE :

Monsieur le maire informe l'assemblée que Baud Communauté, par courrier du 09/05/2022, informe de la mise en place de barrières de contrôle d'accès dans leurs déchèteries, à l'occasion de la mise en place de la tarification incitative 2023.

Les barrières seront mises en place fin juin 2022 et à partir du 18/07/2022 les usagers devront présenter un badge pour y entrer. Les habitants et professionnels hors secteur ne pourront plus y accéder.

Constatant de nombreux dépôts sauvages de personnes de passage au lieu-dit Keraluit et Boderel, émanant de communes voisines soumises au nouveau système de gestion des déchets, des contrôles seront effectués et donneront lieu à verbalisation.

8°/ QUESTIONS DIVERSES : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22H

Prochain conseil municipal : jeudi 16 juin 2022 à 20h30